



**Fédération Européenne  
des Médecins Salariés**  
European Federation  
of Salaried Doctors

<b>Date:</b>	<b>1-05-2021</b>	<b>Document:</b>	<b>F21-017 FR</b>
<b>Title:</b>	<b>Rapport national France</b>		
<b>Authors:</b>	<b>Jean-Paul Zerbib, UNMS</b>		

## Conférence de presse du 16/11/2020 : éléments de contexte

Les établissements et services du secteur Privé Non Lucratif allient la mission de service public et un mode de gestion privée, pour l'intérêt collectif.

Les missions d'intérêt général et d'utilité sociale de ces établissements sont les suivantes: garantir l'accès aux soins, la prise en charge et l'accompagnement de tous, assurer la permanence et la continuité des soins et la prise en charge tout au long de la vie de toutes les pathologies, de tous les handicaps et de la perte d'autonomie.

C'est-à-dire les mêmes que les hôpitaux publics dont ils partagent également les missions de formation et de recherche.

Ces établissements sont des personnes morales de droit privé ; ils sont généralement issus de mouvements associatifs, mutualistes, confessionnels ou caritatifs. Les établissements de ce secteur concernés par les mesures salariales du "Séjour de la santé" sont essentiellement de deux types : les ESPIC et les EHPAD.

### Les Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif (ESPIC)

Les ESPIC participent au service public hospitalier conformément à l'article L. 6161-5 du CSP. Ils assurent ainsi une mission de service public équivalente aux hôpitaux du secteur public, veillant à garantir l'accès, la permanence et la continuité des soins pour tous. Les ESPIC sont soumis au même mode de financement et de contrôle de gestion par les ARS que les établissements publics. Toutefois, ces structures assument les charges salariales du secteur privé, ce qui les pénalise clairement par rapport aux établissements hospitaliers publics (un delta d'environ 20%).

#### Chiffres clés<sup>1</sup> :

Les ESPIC représentent au niveau du territoire national, en regard du secteur public avec lequel ils partagent les mêmes missions de service public

⇒ **En nombre d'établissements sanitaires et de capacité d'hospitalisation :**

	ESPIC	Établissements hospitaliers publics	Ratio ESPIC/entités de service public <sup>2</sup>
Nb entités	682 (dont 20 CLCC)	1360	50%
Nb lits (hospitalisation complète)	56270	243417	19%
Nb places (ambulatoire)	14316	42812	25%

1 : rapport DREES « Les établissements de santé » Ed 2020 ; données au 31/12/2018

2 : Entités de service public = Nombre ESPIC + nombre d'établissements hospitaliers publics

Les CLCC (Centre de Lutte Contre le Cancer) sont des structures incontournables pour la prise en charge du cancer en France notamment pour l'activité de radiothérapie et de chimiothérapie (41% des actes), les soins palliatifs et le traitement de la douleur (30% des actes) Elles ont également une part prépondérante pour certaines chirurgies (cancer du sein par ex). Ils ont un rôle majeur dans la recherche en oncologie.

⇒ **En nombre d'emplois :**

	ESPIC	Établissements hospitaliers publics	Ratio ESPIC/entités de service public <sup>2</sup>
Nb emplois médicaux salariés <sup>3</sup>	14305	97223	13%
Nb ETP médicaux <sup>4</sup>	9823	71274	12%
Nb emplois non médicaux	141816	814440	15,5%

3 : Emplois médicaux hors sages-femmes et internes : médecins, pharmaciens et odontologistes

4 : ETP : poste en équivalent temps plein

⇒ **En taux d'activité :**

	MCO <sup>5</sup>	SSR <sup>6</sup>	Psychiatrie
Journées d'hospitalisation à temps complet	9,9%	39,3%	16,7%
Journées d'hospitalisation à temps partiel (ambulatoire)	17,8%	60,3%	21,7%
Séjours hospitaliers	10,7%	40%	14,1%

5 : Établissements pratiquant des activités de Médecine, de Chirurgie et d'Obstétrique ; incluant la cancérologie

6 : SSR : établissements ayant une activité de Soins de Suite et de Réadaptation

⇒ **Concernant la médecine d'urgence** : 36 des 636 SMU (6%) dépendent du secteur privé non lucratif, dont 5 services pédiatriques et 5 SMUR. Ces services assurent par an 5% des passages aux urgences.

### Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Les EHPAD ont pour mission d'accompagner les personnes fragiles et vulnérables et de préserver leur autonomie par une prise en charge globale. 600 000 personnes en moyenne y sont hébergées. Ces structures représentent, à ce jour, pour le secteur non lucratif environ 25% des établissements sur les 7200 présents en France versus 43% pour le secteur public et 21% pour le privé lucratif.

Un médecin coordonnateur est présent pour 60% d'entre-elles ; il s'agit le plus souvent d'emplois à temps partiel. Les médecins en EHPAD représentent moins d'1% du personnel salarié.

